

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Employeur)

- et -

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Association)

Équité et CPEE

Les parties sont résolues à garantir l'équité, la diversité et l'inclusion des membres de groupes marginalisés susceptibles d'être disproportionnellement exclus pour ce qui est de prendre pleinement part à la communauté et à la gouvernance universitaires. Les mesures préconisées doivent en outre respecter la dignité, la vie privée et le droit de la personne quant à la divulgation. Par conséquent, les parties conviennent de créer un Comité du personnel enseignant sur l'équité (CPEE) afin de scruter les éventuelles modifications constitutionnelles, réglementaires et procédurales des comités de personnel enseignant (CPED, CPEF, CPB et CPEI), en vue de s'efforcer de garantir que ces comités incluent en nombres proportionnels des personnes appartenant à des groupes cherchant à obtenir l'équité ou des personnes dotées de l'expertise voulue quant aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Le CPEE est formé de quatre (4) personnes, de façon à comporter deux (2) personnes désignées par chacune des parties. Chaque partie s'engage à désigner, pour la déléguer au comité, au moins une personne dotée d'une expertise avérée dans le domaine de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Le CPEE rencontrera le Comité d'équité, de diversité et d'inclusion (CEDI) au moins une fois afin de solliciter son avis en ce qui concerne les mesures et les procédures en matière d'emploi, d'équité, de diversité et d'inclusion visant les comités énumérés dans la présente lettre d'entente.

Le comité soumettra aux deux parties un rapport définitif où figurent ses conclusions et recommandations au plus tard un (1) an après la ratification de la convention collective ayant pris effet le 1^{er} mai 2018.